

apporte mon appui, non pas parce qu'il à su naître dans une belle famille, mais plutôt parce que je le crois personnellement tout désigné pour remplir ces fonctions.

On me permettra d'ajouter que le haut poste qu'il occupe désormais intéresse toute la députation. Ayant moi-même enseigné l'histoire pendant nombre d'années, peut-être suis-je porté à y attacher trop d'importance. Lors de notre passage au Sénat ce matin je me suis rappelé cette page d'histoire où, durant le règne de Charles Ier, alors que le souverain viola les prérogatives des Communes, un orateur de la Chambre anglaise répondit à Sa Majesté, désireuse de se venger contre une faible minorité des représentants populaires, qu'il ne savait pas où se trouvaient les personnes en cause et qu'il ne pouvait que répéter à son roi ce que la Chambre lui avait commandé de dire.

Je vois dans l'Orateur de la Chambre le gardien des privilèges des Communes et de chacun des députés. J'espère que, dans ce présent Parlement, bien différent par sa composition de ceux que nous avons eus depuis une dizaine d'années, monsieur l'Orateur n'oubliera pas que l'intérêt du Gouvernement ne doit jamais l'emporter sur le droit des députés ou des autres partis de la Chambre. Je reste convaincu que le titulaire de ce poste éminent, celui qui doit être le "first commoner" du Canada, saura toujours s'inspirer de ce principe et que lorsque le moment viendra pour lui d'abandonner ses fonctions, il jouira de la même estime et du même respect que son prédécesseur à la dernière législature.

M. SOLON LOW (Rivière-de-la-Paix) : Monsieur Beauchesne, au nom du groupe minoritaire de cette partie de la Chambre, je désire me joindre aux autres honorables députés qui ont appuyé la nomination de l'honorable représentant de Ste-Marie (M. Fauteux) à ce poste important et élevé.

N'ayant eu que ce matin le plaisir de faire la connaissance de M. Fauteux, je ne saurais traiter de ses antécédents en connaissance de cause; toutefois, les dix années que j'ai passées à l'Assemblée législative m'ont fait saisir l'importance de ses fonctions et m'ont permis de comprendre combien onéreux sont ses devoirs.

Il jouit de toute ma sympathie, laquelle se manifestera, je l'espère, comme celle de tous les autres membres de notre groupe, par un appui unanime de ses efforts en vue d'assurer le maintien des meilleures traditions de la Chambre des communes. J'espère, monsieur Beauchesne, que le nouvel Orateur,—et je m'attends à son élection,—ne perdra pas de vue les traditions vraiment démocratiques et

qu'il veillera à la revendication et au maintien des droits des minorités en cette enceinte, aussi bien qu'à ceux de la majorité.

Je désire assurer l'élu qu'il jouira toujours de notre entier appui dans l'accomplissement de sa lourde tâche et lui affirmer, comme à mes collègues de cette Chambre, que nous serons toujours disposés à observer le Règlement et à contribuer de notre mieux à l'expédition de nos travaux. C'est donc avec grand plaisir que j'appuie la nomination de l'honorable député de Sainte-Marie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'avais pas prévu la nécessité ou l'opportunité de répondre en ce moment aux observations des divers députés, mais mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Bracken) m'a reproché d'avoir indiqué au public, antérieurement à la séance de ce matin, le choix du Gouvernement pour le poste d'Orateur de la Chambre. Mon honorable ami prétend que ce n'est pas la bonne façon de procéder, et il s'en est formalisé.

Si mon honorable ami consulte les archives du Parlement depuis la Confédération jusqu'à nos jours, il constatera que j'ai suivi la ligne de conduite suivie par tous les premiers ministres antérieurs.

Loin de limiter ou de restreindre les privilèges des honorables députés dans la détermination de leur choix, la publication à l'avance de la nomination probable du Gouvernement fournit à tous les honorables représentants l'occasion, qui autrement aurait retardé jusqu'au dernier moment, de décider si le choix du gouvernement risque d'être opposé. Il me semble que les honorables députés auraient trouvé mauvais que je déroge à cette coutume et que je n'aie point révélé d'avance le choix probable du Gouvernement pour le poste d'Orateur. Je tiens à souligner que mon honorable ami devrait me féliciter, plutôt que de me blâmer, d'avoir été fidèle à cet usage en vigueur depuis longtemps.

Mon honorable ami a signalé un autre point, savoir l'opportunité de ne pas permettre que le choix d'un Orateur porte à tour de rôle sur un député de langue anglaise et sur un député de langue française. Je lui dirai que plus longtemps il siègera dans cette Chambre, et plus il désirera inspirer confiance, plus il sera prêt à veiller en ce qui concerne les députés de langue anglaise et ceux de langue française...

M. BRACKEN: Je désire apporter une correction à cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'ai mal compris mon honorable ami, je suis prêt à me rétracter.

M. BRACKEN: J'ai loué cette coutume.